

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité
par transmission le 03/04/2025
Publiée et affichée le 03/04/2025

LE PRÉSIDENT,
Gervais EGAULT



LE PRÉSIDENT,
Gervais EGAULT

